

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 17 mai 2022 à 18h30

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents : 7 Éric TERUEL, Sébastien PONCET, Amandine DEPIERRE, Yannick OLLIVIER, Virginie BERTOUX, Laëtitia CHARREL, Caroline REYNAUD-MARTINS

Absente et excusée : Delphine MARTIN

Pouvoirs : 1 Delphine MARTIN à Laëtitia CHARREL

Secrétaire de séance : Caroline REYNAUD-MARTINS

APPROBATION COMPTE RENDU DU 29 MARS 2022

Le compte-rendu de réunion est approuvé à 8 voix pour.

VALIDATION BAUX AGRICOLES Monsieur TROLLIET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les baux agricoles suivants :

- Parcelles AC 15 et AC 16 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 – Montant 68.03 €
- Parcelle AC 305 pour la période du 1er mars 2022 au 29 février 2025 – Montant 69.14 €

Ont été validés en Conseil Municipal le 03 juin 2021.

À la demande de Monsieur TROLLIET Patrice, Il y a eu lieu d'apporter correction sur les baux concernant le nom du preneur soit Monsieur TROLLIET Patrice en lieu et place de Mme TROLLIET Marie-Hélène. Les baux ont été modifiés et signés le 03 février 2022.

Après en avoir pris connaissance et délibéré le Conseil Municipal approuve cette modification.

La délibération est approuvée à 8 voix pour.

COTISATIONS AFEI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Femmes Élués de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

- Elle vise à faciliter l'exercice des missions des élués par une information sociale, politique, civique
- Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique.
- Elle défend la parité femme homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élués et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitant soit 80 € pour la strate de population entre 500 à 1499 habitants correspond à l'année 2022.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Femmes Élués de l'Isère

La délibération est approuvée à 7 voix pour et 1 abstention.

PARTICIPATION EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité avait mis en place par délibération en date du 07 novembre 2019 les participations employeurs suivantes :

- Protection santé complémentaire de 10€00 par agent et par mois
- Prévoyance contre les accidents de la vie de 10€00 par agent et par mois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire prévoit une participation obligatoire et non plus facultative avec un montant minimum à partir du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance Accident de la vie et 1^{er} janvier 2026 pour la protection santé complémentaire.

Après en avoir pris connaissance, délibéré et voté, le Conseil Municipal décide de porter dès le 1^{er} juin les participations employeur à :

- 15 € par agent et par mois pour la protection santé complémentaire,
- 10.50 € par agent et par mois pour la prévoyance contre les accidents de la vie

La délibération est approuvée à 8 voix pour.

EMPLOIS JEUNES ÉTÉ 2022

Monsieur le Maire informe que quelques candidatures de jeunes pour un emploi estival sont parvenues en mairie. Il lance une réflexion sur le sujet en précisant que dépourvu d'agent technique en poste, l'encadrement devra avoir lieu par les élus et nécessitera un certain nombre d'heures de présence.

L'équipe n'étant pas au complet, il est convenu d'attendre les élections municipales complémentaires et de repousser cette réflexion.

TARIFS CANTINE RENTREE 2022-2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour palier à l'augmentation du prix de repas cantine livré par Guillaud Traiteur (+ 0.05€) et en accord avec la commune de Charette, il est nécessaire de réviser le prix du repas cantine dès la rentrée de septembre 2022.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le prix du repas cantine à 4.60 € (+ 0.10 €). Le tarif « enfant allergique » reste inchangé à 2.25€

La délibération est approuvée à 8 voix pour.

HORAIRES GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires actuels de la garderie périscolaire soit 7h20 - 8h30 et 16h30 - 17h30. Ce service est une réussite en terme de fréquentation et il serait envisageable d'augmenter l'amplitude horaire vue la forte demande des parents. Amandine DEPIERRE expose que le coût de revient sur l'année 2021 est de 8217.29 € et précise qu'une ouverture de 30 minutes supplémentaires par jour augmenterait le coût de 2 963.06 €.

Le surcoût étant envisageable, l'ouverture de 30 minutes par jour est adoptée à l'unanimité. Afin de fixer les nouveaux horaires il est nécessaire de connaître si les besoins sont plus forts le matin dès 6h50 ou le soir jusqu'à 18h00. Un questionnaire sera adressé dans les prochains jours aux parents. Au retour des réponses, les nouveaux horaires et tarifs seront fixés.

RETROCESSION CHEMIN RURAL CHANOSZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un chemin rural appartenant à la commune entre les parcelles des Consorts Lasonnerie et des Consorts Dumont à Chanoz. Ce chemin n'étant pas utilisé et pouvant bénéficier aux acquéreurs de la propriété Lasonnerie et aux Consorts Dumont, l'office notarial propose à la commune de rétrocéder le dit chemin.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal :

- cède le chemin à l'Euro symbolique aux acquéreurs de la propriété des Consorts Lasonnerie et des Consorts Dumont
- autorise le déclassement du domaine public pour son classement dans le domaine privé
- atteste que les frais relatifs au document d'arpentage seront supportés en totalité par le bénéficiaire. Les frais de l'acte de cession seront supportés par le promettant.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

PARTICIPATION 2022 ESPACE SOCIO CULTUREL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit reverser à l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre (Ex MJC) une participation correspondant à une dotation reçue par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence jeunesse. Le montant s'élève à 1882.00 €.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le versement de la participation 2022 d'un montant de 1882€.

La délibération est approuvée à 8 voix pour.

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le calendrier des élections municipales complémentaires :

- Date limite d'inscription des électeurs : 13/05/2022
- Date de dépôt des candidats : du 16 mai au 02 juin 2022
- Date commission de contrôle des listes électorales : jeudi 26 mai 2022 à 9h00
- Date du 1^{er} tour : dimanche 19 juin 2022
- Date du 2^e tour si nécessaire : dimanche 26 juin 2022

VIREMENT DE CREDIT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses imprévues étant destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du Conseil municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues mais qu'il doit rendre compte à l'assemblée délibérante de l'ordonnement de la dépense dès la première session qui suit la décision par arrêté.

De ce fait, Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n° 2022-23 en date du 26 avril 2022 relative à un virement de crédits en section de fonctionnement permettant de palier à une insuffisance budgétaire au niveau de l'attribution de compensation :

Section fonctionnement	Article	Montant
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	022 – Dépenses imprévues	- 2 000.00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	739211 – Attribution de compensation	+ 2 000.00

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra prochainement voter les subventions aux associations pour l'année 2022 mais souhaite connaître leur avis sur l'équité entre toutes les associations. Il s'avère que certaines associations bénéficieraient d'avantages en plus de la subvention annuelle financière. Il cite notamment le club informatique qui bénéficie d'un abonnement mensuel auprès de Nordnet relatif à l'antenne satellite internet d'un montant de 39€ réglé par la mairie.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal manifeste son désir d'équité entre toutes les associations. Il demandera à chaque association un état des lieux sur leur besoin et bilan financier avant de se positionner sur le versement des subventions.

FACTURES MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs grosses factures sont parvenues dernièrement en mairie.

Après recherche, il s'avère qu'il n'y a pas de devis correspondants signés et que le montant de ces factures n'était pas prévu au Budget Primitif. Il rappelle que cela pose un réel problème pour la gestion financière de la commune, qu'il va falloir procéder très certainement à des virements de crédits avant le mandatement et que la procédure établit en début de mandat stipulait que tout devis doit être validé par Monsieur le Maire ou les personnes déléguées.

Il souhaite à l'avenir que cette méthodologie soit respectée.

Ces factures sont mises en attente et seront mandatées après éclaircissement de la situation.

POINTS D'ACTUALITÉ

- ❖ Suite à l'invitation de Madame le Maire, des élus ont assisté à l'inauguration de la rénovation de la mairie, de l'agrandissement de l'école, du parc intergénérationnel et d'une truffière sur la commune de Porcieu-Amblagnieu. Cette cérémonie fut très appréciée. Le Conseil Municipal des Enfants rappelle de ce fait, l'idée du City Park dont le projet est toujours en cours.
- ❖ L'élagage des voies communales devenant impératif, sachant que l'employé en poste n'est pas habilité à la conduite du tracteur et ne souhaite pas reconduire son contrat, il est urgent de faire face à cette situation. De ce fait, une convention particulière a été mise en place entre la Communauté de

Communes et la commune permettant à M. Cyrille NEYRET de revenir 3 mercredis élaguer pour le compte de la commune afin de palier à cette urgence.

Une nouvelle offre de recrutement d'un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural a été renouvelée sur le site emploi territorial. Le recrutement est toujours en cours. Une personne a été reçue dernièrement.

- ❖ La benne à carton a été installée vers le tri sélectif comme prévu et son utilisation est opérationnelle.

- ❖ Le Conseil municipal des enfants avait procédé à des semis de plantes mellifères en février/mars. Ils ont eu l'honneur et le plaisir de les distribuer aux habitants lors de la cérémonie du 8 mai. Ils ont aussi offert à la Bibliothèque une série de livres « les enfants de la résistance ». Leurs gestes ont été fortement appréciés par les bénéficiaires. Un grand merci mutuel est adressé aux personnes qui les encadrent.

QUESTIONS DIVERSES

Y aura-t-il une réponse suite au communiqué des élus démissionnaires qui a été distribué dans les boîtes aux lettres ?

Non, il n'y aura pas de réponse sur un communiqué mensonger. Il n'est pas question de prendre les administrés en otage. Monsieur le Maire se tient à la disposition des personnes qui souhaiteraient avoir des informations.

Remarque est faite sur le communiqué non signé

Effectivement, le communiqué n'est pas signé mais les noms sont listés

Quelle est la composition de la commission de contrôle des listes électorales ? Cette commission est-elle toujours complète malgré les nombreuses démissions ?

Oui la commission est complète. Elle est composée d'élues Mesdames CHARREL et MARTIN mais aussi de personnes extérieures Mesdames FENOGLIO, BARBIET, OLLIVIER.

Pourquoi l'élagage n'est pas effectué par l'agent en poste ?

Il n'est pas habilité à conduire le tracteur et ne souhaite pas renouveler son contrat.

Pourquoi avoir acheté un tracteur sans personnel pour l'utiliser ?

Lors de l'achat du tracteur, M. NEYRET était en poste et l'a utilisé pendant plusieurs mois. Depuis, il est parti en raison de sa demande de mutation à la Communauté de Communes.

Pourquoi Monsieur le Maire dites-vous que des factures sans devis signés posent problème alors que vous savez très bien de quoi il s'agissait ? Les travaux correspondent à la création d'un mur au Thiôme. Le sujet a été abordé lors des réunions maire-adjoints et la réalisation était urgente c'est pourquoi nous avons lancé la commande. L'artisan a même fait un geste financier particulier pour la commune.

Oui nous en avons discuté en réunion maire-adjoint mais il est anormal que nous nous ne trouvons pas de devis signé en mairie. Même l'artisan en est dépourvu. C'est une faute. La commission finances avait établi une règle en matière de commande. De plus, le Conseil doit être informé de ces dépenses. La question est posée au Conseil : personne n'en était informé.

La Présidente du club informatique souhaite revenir sur l'historique des subventions au Club informatique :

Le Club informatique, depuis sa création bénéficiait du paiement de la ligne Internet par la commune auprès du fournisseur Orange. Ensuite, pendant 2 ans la mairie a cessé de payer et le règlement est revenu au club informatique avec un nouveau fournisseur. Depuis l'installation d'une antenne satellite par la mairie, le club bénéficie de ce mode de réception et les factures correspondantes sont réglées par la mairie. La Présidente rappelle que le Club informatique se réunit 1 fois par semaine. Elle précise qu'elle établira sans problème un état financier de son association et de ses besoins pour que le Conseil Municipal puisse statuer sur la subvention annuelle et le règlement de la ligne internet. Elle demande également le chiffrage du coût du club informatique.

Est-il possible de trouver une solution pour SPP qui n'a toujours pas de local pour se réunir ?

Le Maire propose la salle du Conseil pour réunir les 17 personnes concernées.

